



Immigration en Méditerranée : IRINI succède à SOPHIA

Décidée par l'Union européenne le 18 mai 2015, l'opération SOPHIA faisait partie d'un ensemble de mesures visant à répondre à une immigration massive transitant par la Méditerranée, à la fois en détectant l'arrivée des migrants et en s'attaquant aux causes de cette immigration que sont la pauvreté, les conflits et les persécutions. La mission première de l'opération consistait à démanteler le modèle économique des passeurs et des trafiquants en complétant, dans un premier temps, les informations sur les réseaux, puis en arraisonnant et en inspectant les bateaux d'abord en haute mer, puis dans les eaux territoriales, dès l'obtention de l'autorisation d'y pénétrer.

En juin 2016, l'opération SOPHIA s'est vue confier deux tâches supplémentaires : la formation des garde-côtes et de la marine libyens, et la participation à l'embargo sur les armes ainsi qu'à la surveillance du trafic d'exportation du pétrole libyen, conformément aux Résolutions des Nations Unies. Au printemps 2019, suite au refus de l'Italie de recevoir les migrants sauvés en mer, l'opération se limitera à une surveillance

aérienne et satellitaire de la zone, jusqu'à son arrêt définitif le 31 mars 2020.

A cette même date, le Conseil européen décide toutefois de lancer une nouvelle opération, baptisée IRINI¹. Celle-ci s'inscrit dans le sillage de la Conférence de Berlin sur la Libye, en janvier 2020, dont les conclusions ont été validées le mois suivant par la Résolution 2510 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle prend également en compte la Résolution qui élargit les mesures de contrôle de l'exportation illicite du pétrole libyen².

La mission principale de l'opération IRINI consiste à faire respecter l'embargo sur les armes à destination de la Libye en utilisant les moyens navals, aériens et satellitaires. Elle autorise l'inspection des navires suspects, en haute mer au large des côtes libyennes. Elle a aussi pour mandat de recueillir des informations sur les exportations illicites de pétrole en provenance de Libye, de poursuivre la formation et l'entraînement des garde-côtes et de la marine libyens et de contribuer au démantèlement du trafic de migrants par le recueil d'informations.

L'opération IRINI est commandée depuis Rome, comme l'était l'opération SOPHIA, par l'Amiral italien Fabio Agostini. Le problème des migrants ayant divisé les États européens, les navires se positionneront à l'écart des routes empruntées par les trafiquants, mais le sauvetage de naufragés étant une obligation du droit maritime, ils seront à la charge des États du pavillon du navire sauveteur.

Les contributions des États membres à cette opération restent encore à préciser.

*Vice-amiral d'escadre (2S) Patrick Hébrard
Association EuroDéfense-France*

1 : « Paix » en grec.

2 : Résolution 2509 du 11 février 2020.



Le porte-aéronefs italien Cavour en opération européenne Sophia. Après les désaccords entre États membres sur la question des ports de débarquement des migrants, qui avaient fâcheusement mis fin à la présence navale européenne, une nouvelle opération a pu être lancée pour contrôler les trafics en Méditerranée.